

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01**

Une planification des travaux transparente, cohérente et responsable

5,6 MILLIARDS DE DOLLARS EN INVESTISSEMENTS ROUTIERS POUR LA PÉRIODE 2013-2015

Québec, le 27 mars 2013 – Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, a annoncé aujourd'hui des investissements routiers de plus de 5,6 milliards de dollars pour les deux prochaines années (2013-2015), y inclus une contribution des partenaires de plus de 435 millions de dollars.

Les investissements annoncés aujourd'hui permettront de créer ou de maintenir plus de 42 600 emplois pour la période 2013-2015. Le pourcentage d'investissements alloué aux projets en région sera de 60 %. « Les investissements de plus 5,6 milliards de dollars permettront de stimuler l'économie de l'ensemble des régions du Québec. Ils assureront la vitalité et le développement des communautés partout sur le territoire », a affirmé le ministre Gaudreault.

Les axes d'intervention	2013-2015
• Conservation des chaussées	1 016 154 000 \$
• Conservation des structures	
	Réseau MTQ : 2 323 687 000 \$
	Réseau municipal : 331 718 000 \$
• Amélioration du réseau routier	525 404 000 \$
• Développement du réseau routier	1 441 394 000 \$

Une nouvelle façon de faire : une planification sur deux années

Le dévoilement de la programmation des travaux couvre un horizon de deux ans, ce qui constitue une première. « Dans les derniers mois, le Ministère a procédé à une analyse fine de l'ensemble des projets routiers. Cet examen a permis de bien déterminer les priorités, de choisir les projets stratégiques à réaliser et d'établir un calendrier précis de réalisation des

travaux. Ce processus se concrétise dans une planification réaliste sur deux années et permet d'assurer une meilleure gestion de ceux-ci », a souligné le ministre.

Cette programmation des travaux routiers 2013-2015 témoigne de la volonté du gouvernement de mieux gérer les infrastructures et de payer le juste coût pour les investissements publics. « Les objectifs de cette démarche sont clairs : assurer une meilleure transparence dans les choix et dans la planification des projets, respecter la capacité de payer de l'ensemble des Québécois et reprendre le contrôle des coûts des travaux routiers », a-t-il ajouté.

Un suivi des travaux assidu

En plus des travaux planifiés pour les deux prochaines années, l'annonce des investissements routiers 2013-2015 comprend un volet détaillant l'état d'avancement des projets dits stratégiques pour chacune des régions du Québec. « C'est un geste significatif dans la gestion des travaux au Ministère qui nous permettra d'assurer un maximum de transparence et de suivre de près la progression des projets », a poursuivi M. Gaudreault.

« Les Québécois sont en droit d'avoir l'heure juste à chacune des étapes d'avancement des travaux routiers. La présente annonce des investissements routiers constitue donc un important changement de culture », a déclaré le ministre Gaudreault.

Des projets livrés à terme et selon les budgets prévus

Pour élaborer cette programmation, le ministère des Transports a procédé à une réévaluation approfondie des projets en priorisant la sécurité routière et le maintien en état du réseau routier. Le ministre a rappelé sa préoccupation voulant que soient menés à terme tous les projets annoncés, dans le respect des délais et des budgets. « Il est terminé le temps où des projets routiers étaient ajoutés et annoncés sans être budgétés. Désormais, le leitmotiv au gouvernement est le suivant : on dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit », a-t-il mentionné.

L'intégrité, une priorité

Le ministre Gaudreault a également insisté sur l'intégrité en matière de contrats publics, une des priorités du gouvernement. À ce titre, il a souligné l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, qui oblige les entreprises voulant obtenir des contrats auprès d'un organisme public ou d'une municipalité à répondre à des exigences élevées en la matière. « Désormais, les projets se conformeront à cette loi. C'est là une façon de s'assurer que l'argent public est bien investi et qu'il sert à la réalisation d'infrastructures de qualité pour l'ensemble de la collectivité », a-t-il rappelé.

Les mesures pour éviter la congestion

Le Ministère et ses partenaires unissent leurs efforts afin de réduire les incidences des travaux routiers sur la qualité de vie des usagers de la route, par la mise sur pied de diverses mesures d'atténuation. La planification des travaux la nuit ou lors de périodes moins achalandées est au nombre de celles-ci. De plus, le service Québec 511, accessible partout au Québec et fonctionnel sur tous les systèmes de téléphonie, offre aux usagers l'information pertinente pour planifier leurs déplacements avant de prendre la route.

En terminant, le ministre a invité les conducteurs à redoubler de prudence à l'approche des chantiers de façon à assurer leur propre sécurité ainsi que celle des travailleurs et des signaleurs.

Tous les détails relatifs à cette annonce sur les investissements routiers 2013-2015 sont accessibles dans la salle de presse du site Web du ministère des Transports du Québec à l'adresse : http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/accueil/salle_presse.

– 30 –

Source : Yann Langlais-Plante
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Transports et
ministre des Affaires municipales, des Régions et
de l'Occupation du territoire
Tél. : 418 643-6980

Pour information : Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère des Transports du Québec
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724